

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C - N° 2659

29 septembre 2015

SOMMAIRE

After Dinner Games S.à r.l	127606	Bianchi Properties S.à r.l	127619
Aigeln S.à r.l	127632	BIGF	127610
A.I. Investment S.A	127632	B&M European Value Retail S.A	127614
Aly S.à r.l	127619	bpfBOUW UK Investments S.à r.l	127612
Antin Infrastructure Partners Luxem	bourg VI	BPY Lux Holdco S.à r.l	127589
	127600	Bronze Properties	127618
AOL Europe Services S.à r.l	127615	Build Germany 1 S.à r.l	127613
Aqua-Rend	127615	Build Germany 2 S.à r.l	127613
Aqua-Rend	127615	CEP III Chase Finance S.à r.l	127600
Arco Di Tito Investment S.A	127616	Emerald First Layer "D" S.A	127586
Arian sàrl		Helix Offshore Services S.à r.l	127589
Aristote Design S.A		LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LU-	
S.àr.l		XEMBOURG S.A	127612
Athmo S.A	127614	RIO Management S.à r.l	127594
Autopass S.A	127619	SDP East Holdings S.à r.l	127608
AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l	127614	Skeeled S.à r.l.	127603
Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l	127618	Somtam S.A., SPF	127588
Balber Finance S.à r.l	127619	Tibancham Property S.A	127622
B&B 96 S.A	127613	Viasimo S.àr.l	127606
B&B Invest Lux 5 S.à r.l	127613	Walk in Passion S.A	127629
B&B Invest Lux 6 S.à r.l	127613	Winima S.à r.l	127610
BEIC S.à r.l	127618	WMT Brasilia S.à r.l	127610
Belval Square SA	127618	Z CHP S.à r.l	127612
RF OK Consulting S A	127617		



Emerald First Layer "D" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.578.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of the month of August.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Emerald Management Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey and having its registered office at Western Suite, Ground Floor, Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1EJ, in its capacity as liquidating trustee of Emerald (Parallel) Limited Partnership, Emerald UK Limited Partnership and Emerald UK N°2 Limited Partnership (the Undersigned), being the sole holder in the share capital of Emerald First Layer "D" (the Sole Shareholder).

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 July 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "Emerald First Layer "D" S.A." (the Company), having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 10 th August 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 167 of January 30 th, 2002;
- that the capital of the Company is fixed at thirty one thousand EURO (31,000.- EUR) represented by three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten EURO (10.- EUR) each, fully paid up;
- that Emerald Management Limited, pre-named, is owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- that the appearing party, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 July 2015 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 July 2015 being only one information for all purposes;
 - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - the Company's directors and independent auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;
 - there should be proceeded to the cancellation of all issued units and the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen;

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved Company or the reimbursement to the Sole Shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois d'août.



Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Emerald Management Limited, société anonyme régit par la loi de Guernsey et ayant son siège social à Western Suite, Ground Floor, Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1EJ, en sa capacité de «liquidating trustee» de Emerald (Parallel) Limited Partnership, Emerald UK Limited Partnership and Emerald UK N°2 Limited Partnership étant seul détenteur du capital de Emerald First Layer «D» (l'actionnaire unique).

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Emerald First Layer «D» S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été constituée suivant acte notarié en date 10 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 30 janvier 2002;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix EUROS (10.- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que Emerald Management Limited, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 juillet 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 juillet 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agrée de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24908. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138850/108.

(150150485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.



Somtam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 155.374.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents. Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SOMTAM S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155374, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, alors empêché, en date du 6 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2230 du 20 octobre 2010,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- 2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune, entièrement libérées;
 - 3) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
 - 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 août 2015. 2LAC/2015/18104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139255/54.

(150151106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.



Helix Offshore Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 178.136.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 29 juillet 2015

- 1. Monsieur James Martin Hall a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
- 2. Monsieur Erik STAFFELDT, né à Colon (Panama), le 31 octobre 1971, résidant professionnellement au 3505 West Sam Houston Parkway North, suite 400, 77043 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de classe A pour une période indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Helix Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015136567/17.

(150147663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

BPY Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.611,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.552.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July;

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BPY Lux Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.552, incorporated on September 3, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2887, page 138540 of November 16, 2013 (the Articles) (the Company). The Articles have been amended one time since the incorporation of the Company on July 8, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

THERE APPEARED:

BPY Bermuda Holdings II Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 73, Front Street, fifth Floor, BER - HM 12 Hamilton, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 47058 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Company's share capital is presently set at thirteen thousand five hundred and ten Euro (EUR 13,510) represented by twelve thousand five hundred and ten (12,510) ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares), in registered from, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up;
 - II. The agenda of the Meeting is as follows:
 - 1. Waiver of convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand five hundred and ten Euro (EUR 13,510) represented by twelve thousand five hundred and ten (12,510) ordinary shares and one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, in registered from, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to thirteen thousand six hundred and eleven Euro (EUR 13,611) by way of the issuance of (i) one (1) ordinary share and (ii) one hundred (100) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares;



- 3. Subscription for (i) the new ordinary share, (ii) the new mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, payment of the share capital increase specified under item 2. above and payment of a share premium;
 - 4. Amendment to article 5.1. of the Articles;
 - 5. Amendment to article 6.7. of the Articles
- 6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary share and the newly issued mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares in the shareholder's register of the Company; and
 - 7. Miscellaneous.
 - III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand five hundred and ten Euro (EUR 13,510) represented by twelve thousand five hundred and ten (12,510) Ordinary Shares and one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, in registered from, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to thirteen thousand six hundred and eleven Euro (EUR 13,611) by way of the issuance of (i) one (1) Ordinary Share and (ii) one hundred (100) Mandatory Redeemable Preferred Shares, with a nominal value of one Euro each.

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared to subscribe for (i) one (1) Ordinary Share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and (ii) one hundred (100) Mandatory Redeemable Preferred Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up with an amount of ninety million two hundred thousand Euro (EUR 90,200,000), by way of a contribution in cash which will be allocated as follows:

- an amount of one hundred and one Euro (EUR 101) will be allocated to the shares' nominal capital account of the Company;
- an amount of nine hundred and one thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 901,999) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Ordinary Shares; and
- an amount of eighty-nine million two hundred and ninety-seven thousand nine hundred Euro (EUR 89,297,900) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

The total amount in cash of ninety million two hundred thousand Euro (EUR 90,200,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase of the share capital, as follows:

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"Art. 5.1. The Company's capital is set at thirteen thousand six hundred and eleven Euro (EUR 13,611), represented by two (2) classes of shares as follows: twelve thousand five hundred and eleven (12,511) ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and one thousand and one hundred (1,100) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the shares), with a par value of one Euro (EUR 1) each. The respective rights and obligations attached to each class of shares are set forth below. All shares will be issued in registered form. Ordinary Shares will generally be vested with voting rights. Mandatory Redeemable Preferred Shares will not carry any voting rights to the extent permitted by the Law and only as long as the Company has a sole shareholder. In case the Company has more than one shareholder, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will have one vote per share in the same manner as the Ordinary Shares."



Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6.7. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

- "6.7. Without prejudice to any contrary provisions contained in these Articles, the Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Share and the newly issued Mandatory Redeemable Preferred Shares in the shareholder's register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand five hundred Euros (7,500.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BPY Lux Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.552, constituée le 3 septembre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à l'époque à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 2887, page 138540 du 16 novembre 2013 (les Statuts) (la Société). Les Statuts ont été changés une fois depuis la constitution de la Société au 8 juillet 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial.

A comparu

BPY Bermuda Holdings II Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au 73, Front Street, cinquième étage, BER - HM 12 Hamilton, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro 47058 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que:
- I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à treize mille cinq cent dix euros (EUR 13.510) représenté par douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les Parts Sociales Ordinaires) et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;



- 2. Augmentation du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de treize mille cinq cent dix euros (EUR 13.510) représenté par douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales ordinaires et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de treize mille six cent onze euros (EUR 13.611) par l'émission de (i) une (1) part sociale ordinaire et (ii) cent (100) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable;
- 3. Souscription à (i) la nouvelle part sociale ordinaire, (ii) aux nouvelles parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus, et versement d'une prime d'émission;
 - 4. Modification de l'article 5.1. des Statuts;
 - 5. Modification de l'article 6.7. des Statuts;
- 6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale ordinaire nouvellement émise et des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 7. Divers.
 - III. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de treize mille cinq cent dix euros (EUR 13.510) représenté par douze mille cinq cent dix (12.510) Parts Sociales Ordinaires et mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de treize mille six cent onze euros (EUR 13.611) par l'émission de (i) une (1) Part Sociale Ordinaire et (ii) cent (100) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux nouvelles parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) une (1) Part Sociale Ordinaire, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et (ii) cent (100) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement avec un montant de quatre-vingt-dix millions deux cent mille euros (EUR 90.200.000), par un apport en numéraire, qui sera alloué comme suit:

- un montant de cent un euros (EUR 101) sera alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société;
- un montant de neuf cent un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 901.999) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires; et
- un montant de quatre-vingt-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 89.297.900) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Le montant total de quatre-vingt-dix millions deux cent mille euros (EUR 90.200.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que, suite à l'augmentation du capital social, la participation dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
BPY Bermuda Holdings II Limited	12.511 Parts Sociales Ordinaires
	1.100 Parts Sociales Privilégiées
	Obligatoirement Rachetables
Total:	13.611 Parts Sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5.1. Le capital de la Société est fixé à treize mille six cent onze euros (EUR 13.611) représenté par deux (2) classes de parts sociales comme suit: douze mille cinq cent onze (12.511) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les Parts Sociales Ordinaires) et mille cent (1.100) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires elles seront désignées comme les parts sociales), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1)



chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de parts sociales sont exposés ci-dessous. Toutes les parts sociales seront émises sous forme nominative. Généralement, les Parts Sociales Ordinaires seront acquises avec des droits de vote. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne conféreront aucun droit de vote dans la limite prévue par la Loi et seulement tant que la Société a un associé unique. En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables donneront droit à un vote par part sociale de la même manière que les Parts Sociales Ordinaires."

Quatrième résolution

- L'Assemblée décide de modifier l'article 6.7. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:
- " **6.7.** Sans préjudice des dispositions contraires figurant dans ces Statuts, la Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la Part Sociale Ordinaire nouvellement émise et des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22774. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135510/237.

(150147499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Aristote Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.570.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de la société anonyme Aristote Design S.A., organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 174570 (la Société),

constituée, suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 février 2013, numéro 480, page 23000. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.



L'Assemblée est présidée par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck, qui nomme Madame Francine HERMES, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Monsieur Gary HESS, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté et les membres du Bureau et le notaire.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions au porteur d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, entièrement libérées;
 - que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du dernier bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
 - l'activité de la Société a cessé;
- l'Actionnaire Unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le dernier bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'Actionnaire Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros $(700 \ \epsilon)$ dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Francine MAY, Francine HERMES, Gary HESS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 17 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12098. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137013/59.

(150148571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

RIO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 199.118.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-FIRST DAY OF THE MONTH OF JULY. Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:



PIM Foreign Investments, INC a company incorporated and existing under the laws of the Delaware and having its registered office at 913 North Market St., Suite 702, North Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, registered with the companies registry of Delaware under number 3236113,

represented by Maître Ana Bramao, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated on July 17, 2015 (such power of attorney, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached hereto to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

- **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of RIO Management S.à r.l. is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles of incorporation and by the relevant legislation.
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, receivables, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the acquisition, ownership, administration, development, disposal and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures, notes and other debt instruments convertible or not.

In a general fashion it may lend funds and grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities, collateral, mortgage, pledge or otherwise) to companies or other entities in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all operations connected directly or indirectly with the accomplishment of its corporate object.

- **Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.
- **Art. 5.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (\in 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (\in 1) each.
 - **Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.
- **Art. 7.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of member who is a natural person, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy five (75%) percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member according to the provision laid down by article 189 of the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").
- **Art. 8.** The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, and which resolves at the majority of the capital. They may be re-elected and may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. The quorum for a meeting of managers shall be half of the managers in office. Decisions of the board of management are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company, present or represented at the meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the



individual signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of management may from time to time appoint an observer (the "Observer") by giving written notice to the Company of such appointment to attend and observe meetings of the board of management in a non-voting capacity. The board of management may remove and/or replace any Observer at any time without cause by giving written notice to the Company of such removal and/or replacement.

The Company shall provide to the Observer notice of each meeting of the board of management and copies of any materials delivered to the board of management in connection therewith at the same time and in the same manner that it provides such notice and such materials to the board of management.

For the avoidance of doubt, in no circumstances shall the Observer be counted for purposes of voting, quorum or any other reason or be considered a manager.

The Observer shall keep confidential all information and documents that he/she received in his/her capacity as Observer, and as from an initial public offering, the Observer must comply with any applicable laws and regulations relating to inside information.

- **Art. 9.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.
- **Art. 10.** Each member may take part in collective decisions. Each member has a number of votes equal to the number of shares each member owns and may validly act at the meeting through a special proxy.
- **Art. 11.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.
- **Art. 12.** The fiscal year begins on 1 st January and ends on 31 st December of the same year save for the first fiscal year which shall start on the date of incorporation and end on 31 December 2015.
 - **Art. 13.** Every year as of 31 st December, the annual accounts are drawn up by the managers.
 - Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.
- **Art. 15.** Out of the net profit five (5%) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting of the members who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 17.** If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the Law of 1915; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
 - Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber(s)	Number	Payment
	of shares	
PIM Foreign Investments, INC	12 500	€ 12 500
Total	12 500	€ 12 500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary



Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10 th 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2. The number of manager of the Company is set at one and the following person is appointed as manager of the Company for an unlimited duration:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B103370 and having a share capital of €12,500.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PIM Foreign Investments, INC une société immatriculée et existant sous les lois du Delaware et ayant son siège social au 913 North Market St., Suite 702, North Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3236113,

représentée par Maître Ana Bramao, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 juillet 2015 (laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent pour être enregistrées ensemble avec lui).

Lequel comparant a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

- **Art. 1** er . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée au nom de RIO Management S.à r.l. qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations et intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, société de personnes ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, de créances, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et l'acquisition, la détention, l'administration, le développement, la disposition et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créance, d'avoir et d'autre type d'instruments de dettes convertibles ou non.

D'une manière générale elle peut prêter des fonds et prêter assistance (par l'intermédiaire de prêts, avances, garanties, sûreté, nantissement, hypothèque, gage ou autrement) à toute société ou autre entité dans laquelle la Société à un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés dans lequel la Société appartient, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens légaux et instruments pour gérer ses investissements efficacement, en incluant l'entrée dans toutes transactions ainsi que techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, le risque de conversion monétaire, les risques de taux d'intérêts et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer tous types d'opérations en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.



- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.
- Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros $(12.500 \, \text{€})$ divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro $(1 \, \text{€})$ chacune.
 - Art. 6. Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort d'un associé étant une personne physique à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze (75%) pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus du transfert à un non-associé conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).
- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Tout gérant peut être représenté à une réunion du conseil de gérance par un autre gérant sans qu'il n'y ait de limitation quant au nombre de procurations en vertu desquelles un gérant peut accepter et voter. Le quorum pour une réunion du conseil de gérance est de la moitié des gérants en fonction. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société, présent ou représenté à la réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature seule et individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut de temps à autre nommer un observateur (l'«Observateur») en donnant à la Société une notification écrite de cette nomination pour assister et observer à des réunions du conseil de gérance en tant que non-votant. Le conseil de gérance peut renvoyer et/ou remplacer l'Observateur à tout moment sans raison en donnant une notification écrite à la Société relative à ce renvoi et/ou remplacement. La Société doit fournir à l'Observateur un avis de convocation de toutes les réunions du conseil de gérance et copies de chaque document fourni au conseil de gérance en relation avec ceci au même moment et de la même manière qu'il fournit chaque avis, notification et chaque document au conseil de gérance.

Pour éviter tout doute, dans aucune circonstance l'Observateur doit être compté pour les besoins du vote, quorum ou aucune autre raison ou être considéré comme un gérant.

L'Observateur doit garder confidentiel chaque information et document qu'il/elle reçoit dans son/sa capacité d'Observateur, et concernant une offre publique initiale, l'Observateur doit se conformer avec toutes les lois et règlements applicables en relation à l'information privilégiée.

- **Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales que chaque associé possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
- **Art. 12.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année sauf pour l'année sociale qui commence à la date de constitution de la Société et qui se termine le 31 décembre 2015.
 - Art. 13. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.



Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5%) pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
 - Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine au 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales comme indiqué ci-après:

Souscripteur(s)	Nombre	Libération
	de parts	
	sociales	
PIM Foreign Investments, INC	12 500	12 500 €
Total	12 500	12 500 €

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.400.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2. Le nombre de gérants est fixé à trois et les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.àr.1., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous les numéro B103370 et ayant un capital social de 12.500€.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAMAO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015135159/283.

(150146711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

CEP III Chase Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.258.

Il résulte d'un premier contrat de vente conclu en date du 11 août 2015 entre:

- CEP III Chase S.à r.l. (le «Cédant»), société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, 4 ème étage, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 179 090, et
- Chesapeake Holdings Limited (le «Cessionnaire»), société à responsabilité limitée existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège à c/o Chesapeake Limited Millennium Way West, Phoenix Centre, Nottingham, Nottinghamshire, NG8 6AW, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 8568688.

que sept cent cinq mille huit cent soixante-six (705,866) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire;

Il résulte d'un second contrat de vente conclu en date du 11 août 2015 entre:

- Chesapeake Holdings Limited (le «Cédant»), société à responsabilité limitée existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège à c/o Chesapeake Limited Millennium Way West, Phoenix Centre, Nottingham, Nottinghamshire, NG8 6AW, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 8568688, et
- Chase-Mustang Newco Limited (le «Cessionnaire»), société à responsabilité limitée existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège à c/o Millennium Way West, Phoenix Centre, Nottingham, Nottinghamshire, NG8 6AW, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 8811244.

que sept cent cinq mille huit cent soixante-six (705,866) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire;

Il résulte enfin d'un troisième contrat de vente conclu en date du 11 août 2015 entre:

- Chase-Mustang Newco Limited (le «Cédant»), société à responsabilité limitée existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège à c/o Millennium Way West, Phoenix Centre, Nottingham, Nottinghamshire, NG8 6AW, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 8811244, et
- Chesapeake Finance 1 Limited (le «Cessionnaire»), société à responsabilité limitée existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège à c/o Chesapeake Limited Millennium Way West, Phoenix Centre, Nottingham, Nottinghamshire, NG8 6AW, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 8568817.

que sept cent cinq mille huit cent soixante-six (705,866) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

CEP III Chase Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015138782/41.

(150150919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.701.328,69.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 194.676.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:



Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 4,172,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.622 (the Sole Shareholder);

here represented by Ms Carole GONNER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris, France and Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on July 26 th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of "Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.676, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 20 th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 849 dated 27 March 27 th, 2015, amended by a deed of the undersigned notary dated May 27 th, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- 1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 5,701,328.69 (five million seven hundred one thousand three hundred twenty-eight euro sixty-nine eurocents) by an amount of EUR 403,000 (four hundred three thousand euro) to an amount of EUR 6,104,328.69 (six million one hundred four thousand three hundred twenty-eight euro sixty-nine eurocents) by the issuance of 40,300,000 (forty million three hundred thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each;
 - 2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and
- 3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company with full power of substitution, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 403,000 (four hundred three thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 5,701,328.69 (five million seven hundred one thousand three hundred twenty-eight euro sixty-nine eurocents), represented by 570,132,869 (five hundred seventy million one hundred thirty-two thousand eight hundred sixty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each, to an amount of EUR 6,104,328.69 (six million one hundred four thousand three hundred twenty-eight euro sixty-nine eurocents), represented by 610,432,869 (six hundred ten million four hundred thirty-two thousand eight hundred sixty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each, by way of the issuance of 40,300,000 (forty million three hundred thousand) new shares, each share having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) (the New Shares).

All the 40,300,000 (forty million three hundred thousand) New Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder.

All the 40,300,000 (forty million three hundred thousand) New Shares have been fully paid-up by contributions in cash by the Sole Shareholder, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it, so that the sum of EUR 403,000 (four hundred three thousand euro) is at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 6,104,328.69 (six million one hundred four thousand three hundred twenty-eight euro sixty-nine eurocents), represented by 610,432,869 (six hundred ten million four hundred thirty-two thousand eight hundred sixty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.



Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,200 (two thousand two hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARII:

Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, une société à responsabilité organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 4.172.500 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.622 (l'Associé Unique),

ici représenté par Maître Carole GONNER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France et Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 26 juillet 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, en la capacité en laquelle il agit, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.676, organisée sous le droit luxembourgeois, constituée selon acte du notaire soussigné du 20 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 849 du 27 mars 2015, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné daté du 27 mai 2015, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

Agenda

- 1. Décision d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de EUR5.701.328,69 (cinq millions sept cent un mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro), d'un montant de EUR403.000 (quatre cent trois mille euros) afin de le porter à un montant de EUR6.104.328,69 (six millions cent quatre mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro) par l'émission de 40.300.000 (quarante millions trois cents mille) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune;
 - 2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et
- 3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 403.000 (quatre cent trois mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 5.701.328,69 (cinq millions sept cent un mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro), représenté par 570.132.869 (cinq cent soixante-dix millions cent trente-deux mille huit cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, à un montant de EUR 6.104.328,69 (six millions cent quatre mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro), représenté par 610.432.869 (six cent dix millions quatre cent trente-deux mille huit cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, par l'émission de 40.300.000 (quarante millions trois cents mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro).

Toutes les 40.300.000 (quarante millions trois cent mille) Nouvelles Parts Sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique.

Toutes les 40.300.000 (quarante millions trois cent mille) Nouvelles Parts Sociales à émettre ayant été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément, la somme de EUR403.000 (quatre cent trois mille euros) est à la libre disposition de la société.



Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 5.** Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 6.104.328,69 (six millions cent quatre mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro), représenté par 610.432.869 (six cent dix millions quatre cent trente-deux mille huit cent soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.200 (deux mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gonner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17308. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136295/148.

(150148083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Skeeled S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-3335 Hellange, 31, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 193.256.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-QUATRIEME JOUR DE JUILLET.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale des associés de Skeeled S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, rue de l'école, L-3335 Hellange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B193256, au capital social de cent mille euros (100.000.-EUR), représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg en date du 20 novembre 2014 publié au Mémorial C de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 datée du 30 janvier 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis. (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mike REIFFERS, demeurant professionnellement à Hellange. Le président nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas SPEECKAERT, demeurant professionnellement à Hellange. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mike REIFFERS, demeurant professionnellement à Hellange.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:



« Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société pourra, réaliser toutes opérations liées à l'activité de développement, de conception, de vente et de distribution dans le secteur du recrutement en ligne. La Société pourra fournir des services d'information de haute technologie, au travers notamment de la gestion, la formation, la planification, le conseil, l'analyse et le développement et le support de systèmes informatiques; la Société pourra aussi réaliser des activités de recherche et développement et d'octroi de licences de logiciels et pourra être active dans la distribution et l'octroi de licences de logiciels développés par des tiers. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations (privées), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.4. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société pourra fournir des prestations de conseils et d'assistance en matière comptable, fiscale, commerciale, logistique et stratégique et notamment à ses filiales.
- 3.6. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.»;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000), par l'émission de cent millions (100.000.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes;
 - 3. Souscription et libération des cent millions (100.000.000) parts sociales comme suit:

Monsieur Nicolas SPEECKAERT	47.500.000 parts sociales
Monsieur Mike REIFFERS	47.500.000 parts sociales;
Monsieur Vincent GOY	2.500.000 parts sociales;
Monsieur Quentin SPEECKAERT	2.500.000 parts sociales;

- 4. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus; et
- 5. Divers.
- II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales des associés, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 100.000.000 (cent millions) parts sociales sans désignation de valeur nominale chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, desquels les actionnaires ont expressément été dûment informé au préalable.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:



« Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société pourra, réaliser toutes opérations liées à l'activité de développement, de conception, de vente et de distribution dans le secteur du recrutement en ligne. La Société pourra fournir des services d'information de haute technologie, au travers notamment de la gestion, la formation, la planification, le conseil, l'analyse et le développement et le support de systèmes informatiques; la Société pourra aussi réaliser des activités de recherche et développement et d'octroi de licences de logiciels et pourra être active dans la distribution et l'octroi de licences de logiciels développés par des tiers. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations (privées), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.4. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société pourra fournir des prestations de conseils et d'assistance en matière comptable, fiscale, commerciale, logistique et stratégique et notamment à ses filiales.
- 3.6. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000) afin de le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000) à deux cent mille Euros (EUR 200.000) par l'émission de cent millions (100.000.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Avec l'accord de tous les associés de la Société les cent millions (100.000.000) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par les associés existants par apport en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Nombre de	Montant
	parts	souscrit
	sociales	et libéré
		en EUR
1. Monsieur Nicolas SPEECKAERT, prénommé	47.500.000	EUR 47.500,-
2. Monsieur Mike REIFFERS, prénommé	47.500.000	EUR 47.500,-
3. Monsieur Vincent GOY, prénommé	2.500.000	EUR 2.500,-
4. Monsieur Quentin SPEECKAERT, prénommé	2.500.000	EUR 2.500,-
TOTAUX	100.000.000	EUR 100.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille Euros (EUR 100.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000.- EUR), représenté par deux cent millions (200.000.000) de parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»



Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 2.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et signé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. REIFFERS, N. SPEECKAERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015137754/151.

(150149608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Viasimo S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

Les statuts coordonnés au 17/07/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015135328/12.

(150146024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

After Dinner Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.226.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Hanuman Enterprises S.à r.l.", established and having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 116985,

here represented by Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "AFTER DINNER GAMES S.à r.l.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 116226, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary then residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on April 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1344 of July 12, 2006,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- 2) That the corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;
- 3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");



- 4) That the Sole Shareholder wishes to proceed with the dissolution of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles of the Company and is fully aware of the financial situation of the Company and approves the interim accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;
 - 6) That the Sole Shareholder declares that all the liabilities of the Company have been duly settled or provided for;
- 7) That the Sole Shareholder declares that it is vested with all rights to the assets of the Company and, as such, will settle all possible liabilities of the dissolved company;
 - 8) That full and entire discharge is granted to the managers for the execution of their mandates up to this date;
- 9) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Hanuman Enterprises S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116985,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, employé, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "AFTER DINNER GAMES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116226, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1344 du 12 juillet 2006,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- 2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");
 - 4) Que l'Associé Unique désire procéder à la dissolution de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société et approuve les comptes intérimaires émis, dans le contexte de la présente dissolution, pour l'administration fiscale;
 - 6) Que l'Associé Unique déclare que tous le passif de la Société a été dûment réglé ou que tel est prévu;
- 7) Que l'Associé Unique est investi de tous les droits sur les actifs de la Société et, à ce titre, chargé de régler les dettes éventuelles de la société dissoute;
 - 8) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats, jusqu'à la présente date;
- 9) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138663/96.

(150150943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

SDP East Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.123.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Me Christine RENNER, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2015.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The company SDP East Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169123, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1673 on 3 July 2012 (hereafter referred to as the "Company").
- The Company's capital is currently set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.
 - The Sole Shareholder is the owner of all the shares of the Company.
 - The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.
- The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the articles of association of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1 January 2015 to 24 July 2015.
- The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.
- The Sole Shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandates as managers of the Company up to this date.



- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the former registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the Company was dissolved.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (I'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Christine RENNER, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2015.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société SDP East Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169123, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1673 du 3 juillet 2012 (ci-après dénommée la «Société»).
- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
 - L'Associé Unique est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.
- L'Associé Unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il approuve la situation financière de la Société pour la période du 1 ^{er} janvier 2015 au 24 juillet 2015.
- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, et qu'elle est, en tant qu'associé unique de la Société, investie de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (charges fiscales comprises), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; en conséquence la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.
- L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.
- Les livres documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. RENNER, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 août 2015. 2LAC/2015/17865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139244/97.

(150151093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Winima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135352/9.

(150145702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

WMT Brasilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135353/10.

(150145318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

BIGF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.780.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée "CC INVEST S.à r.l", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activité, bâtiment IVY, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111856,

dûment représentée par son gérant Monsieur Nicolas BUCK, industriel, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activité, bâtiment IVY,

ici représenté par Madame Sandrine IAFRATE, employée, demeurant à F-54910 Valleroy, 15, rue Alfred Humbert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Mademoiselle Frédérique BUCK, indépendante, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 mai 1973, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activité, bâtiment IVY,

ici représentée par par Madame Sandrine IAFRATE, pré-qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que les parties comparantes sont les seules associées actuelles (les "Associées") de la société à responsabilité limitée "BIGF", en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activité, bâtiment IVY, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95780, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 17 octobre 2003,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 du 12 mars 2011;



- Que la Société a été mise en liquidation volontaire et Madame Sandrine IAFRATE, employée, née à Metz (France), le 12 janvier 1973, demeurant à F-54910 Valleroy, 15, rue Alfred Humbert, a été nommée en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2322 du 20 septembre 2013;
- Que l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue en date du 29 juillet 2015, le rapport du Liquidateur (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 29 juillet 2015 (les "Comptes de Liquidation") ont été approuvés et la société à responsabilité limitée "xinex s.à r.l", établie et ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119531, a été nommée en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation"), chargée de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.
- Qu'en date du 29 juillet 2015, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et aux associés (les "Associés") les comptes de clôture datés du 29 juillet 2015 (les "Comptes de Clôture") ainsi que le rapport du Commissaire à la Liquidation daté du 29 juillet 2015 (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation");

Après considération, les Associés, réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée"), ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, aux Associées, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activité, bâtiment IVY, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Sixième résolution

Par la suite, l'Assemblée déclare la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Septième résolution

Les Associées s'engagent à couvrir les dettes et charges éventuelles de la Société non provisionnées dans les comptes de la liquidation au prorata de leurs participations.

Huitième résolution

Les Associées donnent au liquidateur un mandat spécial pour faire toutes les opérations nécessaires à la clôture de la liquidation, notamment le dépôt des déclarations fiscales, la réception des impositions et le paiement des dettes et charges éventuelles.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. IAFRATE, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 août 2015. 2LAC/2015/17857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138728/89.

(150151112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Z CHP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2015135365/11.

(150145876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

bpfBOUW UK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.241.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Jean-Jacques Josset

Gérant A

Référence de publication: 2015135385/13.

(150147670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 10.254.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXEXPO S.A. tenue le 25 mars 2015 à 16h30 au siège de la société, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg-Kirchberg.

1. Démissions d'administrateurs:

L'Assemblée prend acte des démissions des administrateurs Monsieur Damien DEGROS, Monsieur Rafik FISCHER, Monsieur Jean PFEIFFENSCHNEIDER et Monsieur Tom WIRION avec effet au 25 mars 2015.

2. Nomination de nouveaux administrateurs:

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la Société, avec effet à ce jour et pour une durée de deux ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017, les personnes suivantes:

- Madame Marie-Thérèse KRAEMER, domiciliée au 22 Fraeschegaass, 9383 Bettendorf, Luxembourg
- Monsieur Pierre RION, domicilié au 38 bis rue de Mellemont, 1360 Perwez, Belgique
- Monsieur Jos SALES, domicilié au 16 cité Bommelscheuer, 4953 Hautcharage, Luxembourg
- 3. Réduction de la durée du mandat:

Les administrateurs suivants, nommés le 24 avril 2014, restent encore en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017:

- Monsieur Steve BREIER
- Monsieur Gilbert ERNST
- Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT
- Monsieur Roland KUHN
- Monsieur Marcel LEYERS



- Monsieur Raymond SCHADECK
- Madame Sam TANSON
- Monsieur Carlo THELEN
- Monsieur Jean-Pierre THILL. Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015139681/32.

(150152064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

B&B Invest Lux 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Build Germany 2 S.à r.l.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015138703/13.

(150151262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

B&B 96 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 168.585.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 29 Juin 2015:

- Les actionnaires prennent acte de la démission des fonctions d'administrateur de Madame Tanya JULIEN avec effet en date du 29 juin 2015.
- Les actionnaires décident de nommer avec effet au 7 juillet 2015, en replacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Marie-Josèphe LAMPAERT, née le 26.10.1946 à Villers-la-Tour (Belgique), demeurant 30, Avenue de l'Avenir, B-1640 Rhode-St-Genèse (Belgique).

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015138704/15.

(150150851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

B&B Invest Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Build Germany 1 S.à r.l.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015138702/13.

(150151261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.



B&M European Value Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 187.275.

Les comptes annuels consolidés de B&M European Value Retail S.A. au 28 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015138705/11.

(150150976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.000.840,79.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.609.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 5 août 2015, que les parts sociales de la société de USD 0.01 chacune seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé unique

Nombre de parts

AAV Limited

Siége social: 190 Elgin Avenue,

George Town,

Grand Cayman KY1-9005

Cayman Islands

 N° d'immatriculation: IT-296210
 7,200,084,079

 TOTAL
 7,200,084,079

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015138699/23.

(150151341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Athmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.678.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2015 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg

44, avenue JF Kennedy

- Le mandat des Administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité de renouveler le mandat de:
- * Monsieur Thierry MOURRAIN, chef d'entreprises, demeurant 4, Allée des Cèdres à F-78490 Montfort l'Arnaury, au poste d'Administrateur A,
- * Madame Sophie LEFRANCOIS, infirmière, demeurant 4, Allée des Cèdres à F-78490 Montfort l'Arnaury, au poste d'Administrateur A,
- * Monsieur Koen LOZIE, administrateur de société, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Red ange-sur-Attert, au poste d'Administrateur B.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de ratifier la nomination de Monsieur Jean-Charles THOUAND, 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange au poste d'Administrateur B.
- Le mandat du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat de;

la société The Clover, 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.



Pour copie conforme Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015138697/28.

(150150695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Arian sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8034 Strassen, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 139.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015138692/10.

(150150640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 26 June 2015

La société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B47771, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour AOL EUROPE SERVICES S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015138684/15.

(150151146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Aqua-Rend, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.567.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour AQUA-REND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015138685/13.

(150151003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Aqua-Rend, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.567.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 août 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Messieurs Vincent Planche et Frédéric ADAM, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;
 - 2. de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Nols;
- 3. de nommer Monsieur Vincenzo Scarfo, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'administrateur, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;



4. de réélire KPMG Luxembourg Société coopérative (anciennement dénommée KPMG Luxembourg, S.à.r.l.), immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B-149133 et étant située au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour AOUA-REND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015138686/22.

(150151035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Arco Di Tito Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.194.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 6 août 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Dominique Audia de sa fonction d'administrateur;
- De nommer comme nouvel administrateur CL Management SA, ayant son siège social au, 20 rue de la Poste, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016;
- De noter que la société ComCo S.A. enregistrée au RCSL sous le nr B 112.813 dont le siège social est au 68, Rue de Koerich 8437 Steinfort a fusionné en date du 30 décembre 2014 avec la société HRT REVISION S.A. (RCSL B51.238), dont le siège social est au 163, Rue du Kiem 8030 Strassen, société absorbante, qui a repris à la date du 30.12.2014.
- De renouveler le mandat du commissaire aux comptes HRT Révision avec le numéro de RCS 51238, ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à la prochaine assemblée en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARCO DI TITO INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015138689/19.

(150151189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Atelier d'Architecture M. Vander Linden.Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.805.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michel VANDER LINDEN, architecte né le 6 juin 1959 à Louvain (Belgique), demeurant à B-1320 Nodebais, 9, Chemin d'Agbiermont,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "ATELIER D'ARCHITECTURE M.VANDER LINDEN.LUX S.àr.l.", établie et ayant son siège social à L-8365 Hagen, 48, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99805, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518 du 18 mai 2004,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- 2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;
- 3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");



- 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés:
 - 11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de l'Associé Unique à B-1320 Nodebais, 9, Chemin d'Agbiermont;
- 13) Que les livres et documents de la Société, présentement dissoute, sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juillet 2015. 2LAC/2015/17374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138696/60.

(150150990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

BE OK Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 151.193.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique prise le 12 août 2015 au siège social de la société

Résolutions

L'administrateur unique décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Matthias VERBEKE, né le 22 avril 1983 à Gand (Belgique), résident à B-1000 Bruxelles (Belgique), 52, Rue d'Artois avec prise d'effet à la date de la présente pour une durée de 6 ans.

La société sera engagée valablement vis-à-vis des tiers par la seule signature du délégué à la gestion journalière dans le cadre de son objet social

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015138721/17.

(150151244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.



BEIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEIC S.à r.l. Le mandataire

Référence de publication: 2015138722/11.

(150150711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Belval Square SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 93.026.

Extrait de la résolution prise par les actionnaires en date du 03 juin 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2015.

Pour Belval Square S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2015138725/13.

(150150856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Bronze Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.269.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 juillet 2015, que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé unique	Nombre
	de parts

Sydney Nominees Limited

Siège social: Offshore Incorporations Center,

Road Town, Tortola, British Virgin Islands

N° d'immatriculation: IBC # 400546	12500
TOTAL	12500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015138717/21.

(150150746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.468.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Veuillez noter que la présente mention corrige et remplace la mention déposée en date du 13 août 2015 numéro L150102073.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015138707/13.

(150151277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.406.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2015.

Balber Finance S.à r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Manager

Référence de publication: 2015138708/14.

(150151090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Bianchi Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.642.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Bianchi Properties S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé de Bianchi Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015
- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 12 Août 2015.

Référence de publication: 2015138709/19.

(150150585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Autopass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 170.518.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015138698/10.

(150151158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Aly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 152, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 199.314.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.



Ont comparu:

- 1) Monsieur Jérôme René WINGTANS, commercial, né à Thionville (France), le 28 octobre 1976, demeurant à L-4517 Oberkorn, 1, rue Boettelchen;
- 2) Madame Ramona MIHALACHE, serveuse, née à Brasov (Roumanie), le 25 novembre 1980, demeurant à L-4517 Oberkorn, 1, rue Boettelchen.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "ALY S.àr.l.".
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:
- l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.- EUR) chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé. L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.



En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle.

- **Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.
 - Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit: cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital, le solde reste à la disposition des associés.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Jérôme WINGTANS, prénommé, soixante-dix-sept parts sociales	77
- Madame Ramona MIHALACHE, prénommée, vingt-trois parts sociales	23
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-3260 Bettembourg, 152, route de Mondorf.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 3.- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:



- Madame Ramona MIHALACHE, née à Brasov (Roumanie), le 25 novembre 1980, demeurant à L-4517 Oberkorn, 1, rue Boettelchen.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WINGTANS, MIHALACHE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 24418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015138682/131.

(150151327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Tibancham Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert stümper. R.C.S. Luxembourg B 199.307.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. ESTATES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, du 25 Février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 718 du 20 Juillet 2005, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106 770, et ou les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 900 du 11 avril 2008,

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, spécialement mandatée à cet effet par procuration reçue sous seing privé en date du 31 juillet 2015.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TIBANCHAM PROPERTY S.A.».
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris sous la forme d'un emprunt obligataire. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location (y compris la location en parahôtellerie) et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, téléfax ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.



- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2015. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique,

127625



ESTATES S.A., précitée, trois mille cent actions	3.100
Total: trois mille cent actions	3.100

Les actions ont été libérées à hauteur de 100 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente-et-un mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2020:

- 1. Madame Maithé DAUPHIN, comptable, née le 24 août 1976 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
- 2. Monsieur Simon Pierre SAVERYS, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
- 3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2020:

1. Audit Lux S.à r.l., ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 182.253.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand fifteen on the fifth day of the month of August.

Before us Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

it appeared:

1. ESTATES S.A., a société anonyme, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, of 25 th February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 718 of 20 th July 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106 770, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Paul BETTINGEN, of 11 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 900 of 11 April 2008,

duly represented by Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, by virtue of a proxy dated 31 July 2015.



Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "TIBANCHAM PROPERTY S.A.".
- **Art. 2.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever, including the issuance of bonds. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management, rental (including rental under para-hotelier services' regime) and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The shares capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.



If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.
 - **Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1 st of each year and ends on December 31 st of the year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.



Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The three thousand one hundred (3,100) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder,

ESTATES S.A., prenamed,

three thousand one hundred shares	3,100
Total: three thousand one hundred shares	3.100

The shares have been paid up in cash for 100 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2020:

- 1. Mrs Maithé DAUPHIN, "comptable", born on August 24, 1976 in Saint-Mard (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
- 2. Mr Simon Pierre SAVERYS, "administrateur de sociétés", born on October 14, 1961 in Gent (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
- 3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2020:

1. Audit Lux S.à r.l., with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper registered on the Luxembourg Trade Register under the number B 182.253.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed

Signé: L. WEIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 août 2015. Relation: DAC/2015/13365. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139292/364.

(150151172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Walk in Passion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 49, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 199.151.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Carmencita CASTILLO, Sekretärin, wohnhaft in F-92700 Colombes, 85, rue du Maréchal Joffre.

Welche Komparentin den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung walk in passion S.A.

Die Gesellschaft kann ihre Aktivitäten ebenfalls unter der Handelsbezeichnung "wip" ausüben.

- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven.
- **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung, die Ideen- und Konzeptentwicklung, sowie deren Wissensvermittlung in den Bereichen:
 - Flora:
 - Wassertechnologie;
 - Elektrotechnologie;
 - Tourismus und Hotellerie.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in sechs tausend zwei hundert (6.200) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNF EURO (€ 5.-).

Die Aktien lauten auf den Namen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.



Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.



Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

- **Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.
- **Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2015.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2016 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die alleinige Anteilhaberin die SECHS TAUSEND ZWEI HUNDERT (6.200) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belaufe von fünfundzwanzig Komma achtzig Prozent (25,80 %) in bar eingezahlt, machend den Betrag von ACHT TAUSEND EURO (€ 8.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.



Erklärung

Die Komparentin erklärt, seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin folgende Beschlüsse:

1.- Zur alleinigen Verwalterin wird bestellt:

Frau Carmencita CASTILLO, Sekretärin, geboren in Pasig Rizal (Philippinen), am 3. August 1966, wohnhaft in F-92700 Colombes, 85, rue du Maréchal Joffre.

2.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung NORDOCOM S.à r.l., mit Sitz in L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 55.862.

Die Mandate der alleinigen Verwalterin und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6947 Niederanven, 49, rue Gabriel Lippmann.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. CASTILLO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. August 2015.

Référence de publication: 2015135391/173.

(150147747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

A.I. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 90.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette. le 7 août 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015135393/11.

(150147169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Aigeln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.724.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozzilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015135397/11.

(150147182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck